

Prolégomènes.. ci en débattre

Sans doute ne suffit-il plus de "croire à l'inconscient"... La question d'un réel spécifique de son inscription pour un sujet: réel qui serait au centre de l'acte analytique et organiserait le champ propre de l'analyse se pose actuellement d'autant plus vivement que cette dernière est confrontée à des problèmes qui ne peuvent trouver de solution qu'à l'aune même de la place accordée à ce réel, et à ses approches théoriques.

- Les psychanalystes ont souvent affaire à des questions cliniques difficiles, de moins en moins "classiques" : celles-ci appellent des avancées théoriques de plus en plus complexes - abordées par Lacan dans ses derniers séminaires -, et nécessitent des échanges sur des pratiques qui restent trop souvent confidentielles. Faute de ceux-ci, la psychanalyse risquerait de devenir une rhétorique, ou une exégèse, réservée à des clercs qui ne pourraient guère que se coopter après s'être "contrôlés..." (voir I.P.A.)

- Les questions imputées au social et à l'Etat risqueraient, n'était l'insistance ici encore, d'un réel, de faire dériver la psychanalyse dans des lieux où le "psychanalyste", professionnel patenté, prendrait le pas sur la psychanalyse, dans l'exacerbation des effets de chapelle et d'un taire associatif... : s'opposant à ceux-ci, le "ter" du noeud borroméen, même si, comme pour les mousquetaires, les trois sont quatre, vient faire butée.

- Nous avons la chance de pouvoir repérer - et cela a été dit à l'A.G., ainsi qu'à Reims, mais déjà à Port-Royal, dans l'inhibition, la phobie ou encore dans les symptômes surgis ici où là au cours des huit années de fonctionnement, quelques points vifs qui témoignent à leur manière de la proximité d'enjeux majeurs, et nous obligent, à moins d'un repli frileux et d'un désinvestissement, à réinterroger les prises de position initiales : parmi celles-ci, certaines concernent directement la question des noms du père, ou du "nom" et de son inscription - non pas sur une liste... mais au point d'articulation de ce qui inscrit du sujet et fonde un rapport à l'institution comme telle. Je renvoie ici aux travaux de P. Legendre.

Un premier faisceau de questions se dessine alors autour de ce qui spécifie l'acte analytique, et concerne les moyens qu'on peut se donner pour tenter d'écrire quelque chose de ce qui reste fondamentalement du côté de l'impossible et de l'"asphère". Parmi ceux-ci:

- Bien sûr, une psychanalyse mais sans négliger ses différents déploiements actuels par exemple, dans les psychanalyses d'enfant, dans les temps d'analyse, non pas face à face, mais assis ou encore dans le travail aux confins des psychoses, dans ce qui nécessite des "constructions" plus que des interprétations..., peut-on repérer de l'acte analytique" et préciser ce qu'il en est ? La topologie des noeuds ne permet-elle pas à la fois d'élargir et de spécifier ce en quoi consiste le travail du psychanalyste?

- La passe, à condition de ne pas l'édulcorer et de lui conserver son côté vif, "pointu"..., - hors l'analyse certes, - et il faut le rappeler, mais décidément pertinente pour saisir aussi bien le devenir analyste (qui n'est pas souvent ce qu'on "croit"), mais s'organise plutôt à partir des possibilités, et des impossibilités d'une inscription, pour quelqu'un, d'un réel au travers, et contre la jouissance - que la façon dont peut opérer une analyse - ou encore l'articulation entre ce qu'il en est d'un sujet et de l'institution. Si elle devenait une variante des

études de cas, une reprise d'analyse voilée, si elle ne faisait pas avancer, d'une quelconque façon, les questions qu'on lui pose et qu'il faut lui poser, alors pourquoi s'encombrer de ce qui ne peut que dériver"? La fonction du jury ainsi qu'une réponse (oui/ on ne peut se prononcer/ non ; la réponse dite qualitative, si elle est la seule, prête à toutes les errances) me semblent essentielles pour orienter la Passe, pour la "vectoriser", et assurer des enjeux - pour que se produise un travail dans un second temps (toutefois, je pense qu'un "jury" ne peut se cartelliser en tant que tel : il doit être laissé à l'initiative de chacun de travailler tel ou tel point, avec d'autres le cas échéant) - pour enfin mettre enjeu la fonction du "nom" (qui n'est en rien une nomination, encore moins une qualification, mais une production, une construction, par le candidat - du côté du sinthome, ou du Si).

Parmi les moyens destinés à mettre ces questions au travail, il faut bien sûr citer le Cartel dont il importerait de restaurer la dimension spécifique (fonction de plus un, permutation, inscription...) afin de ne pas le réduire à un groupe de travail. Mais aussi les Séminaires - où l'on ne saurait certes parler qu'en son nom, même si c'est d'une place désignée par l'institution serait ici à (re)travailler la différence entre l'effet d'enseignement et l'effet de transmission. - vieille question, certes, mais toujours en suspens... Séminaires comme lieu public d'énonciation mais aussi lieu de rencontres, d'ouvertures sur les sciences affinés, en y invitant des intervenants. Je reproposerais ici l'idée de Lieu Tiers. Les écritures posent un problème particulier à référer, bien sûr, à l'analyse: par exemple. qu'on écrive, au prix de la 'torsion de voix' du signifiant, un texte destiné à être mis en circulation d'une façon où d'une autre, dès l'instant qu'on "écrit" au lieu de "dire", ne cherche-t-on pas une inscription particulière, ou un rapport privilégié à la lettre ? Ou un appel particulier aux noms du père? Autant de questions qui peuvent infléchir la forme à donner aux écrits et à leur circulation: revue, bulletin, ordinaires...?

.Tout ceci serait à reprendre et à développer, mais on peut noter au passage que les points plus précisément liés à la question des noms du père, ou du nom, ainsi que l'inscription - passe, admission, écrits... - sont ceux qui, dans notre institution, ont périclité ou échoué. au sens propre : ne plus bouger.

C'est à partir de ces points forts, centrés sur l'acte analytique et sur l'inscription du réel pour un sujet, que se peut aborder la question du rapport au champ social, et non l'inverse...

Il est probablement impossible de dire, actuellement, que tel ou tel est "psychanalyste" ou non: il n'y a pas de mathème de la psychanalyse, cette place est aléatoire, improbable liée à l'imprévisible de l'analysant, hors de l'"être", en constant remaniement... Il est par contre possible de repérer qui est concerné, impliqué par le travail de la psychanalyse, de dire qui y travaille, qui y est travaillé... Et s'il faut une "qualification" - qui ne vaudrait que pour le champ social, il faudrait en même temps se donner les moyens d'interroger, de mettre en question - et non d'entériner de quelque façon que ce soit - ce label institutionnel peut être nécessaire, dans le contexte politique actuel, pour éviter de s'y identifier, ou d'en faire une "place" instituée par le social - ce qui ne manquerait pas de la fonctionnariser, ou de la cléricaiser.

Il est enfin étrange de refuser à la psychanalyse une fonction "médicale" et, en même temps de réclamer les avantages liés au "médical" : ce sont plutôt les médecins qui devraient sortir

du médical et de ses avantages sociaux...! Mais ceci renvoie à l'éventuelle gratuité de la psychanalyse, et aux "psychothérapies" (seule dénomination accordée en général à la psychanalyse quand elle est reconnue dans le champ de la santé...) : peut-être une étude plus poussée de l'acte analytique et de ses conditions permettrait d'y voir plus clair...

Alors pourquoi pas une seule catégorie de membres, tous psychanalystes, en exercice ou non ? J'entends, tous ceux qui s'inscrivent dans le champ de la psychanalyse..., et, bien sûr, je le répète, par rapport au social. Ceci nécessiterait certes de repenser ce qu'il en serait alors de l'admission en partant peut-être de ce qu'avaient élaboré les Cartels d'admission en leur temps - et les choses peuvent changer en fonction des avancées théoriques. Mais cela éviterait de poser la question à l'envers, en partant de la supposée demande sociale, tout en la contrant, et en maintenant une hétérogénéité radicale entre les deux champs.

Le fonctionnement lui-même peut dès lors être relativement simple: il devrait permettre au champ de la psychanalyse de se déployer, en contrant les interférences de pouvoir, les dérives transférentielles, en évitant toute fonctionnarisation, en suscitant le travail sans passer "à la trappe" les questions qui dérangent, etc... Bref, il assurerait qu'il s'agit bien d'une institution pour le champ psychanalytique, pour l'analyse, sans ignorer pour autant qu'il n'y a pas d'analyse sans analystes, et que ceux-ci sont immergés dans un champ social. Faut-il recourir au tirage au sort, aux élections, des élections limitées, à des permutations..., je ne sais. Mais je sais que certaines formes institutionnelles. en privilégiant une aberrante énonciation collective dite "de cartel" (...), en confondant l'énonciation et la prise de pouvoir (ceci a été souligné à Port-Royal), laissent le champ libre aux pulsions de mort, et conduisent inéluctablement à l'effacement de tout enjeu.